



## Saisie attribution et débit différé de carte bancaire

Par **Andys**, le **29/03/2022** à **18:36**

Je viens de recevoir une saisie attribution sur mon compte bancaire dont le crédit était de 31 euros et j'avais fait des provisions sur mon compte sur livret de 2400 euros en prévision de ma carte bancaire à débit différé de -2350

Le banquier n'a pas tenu compte de mon débit différé et a bloqué la somme de 1750 euros

Que faire ?

[quote]

***les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!***

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **29/03/2022** à **18:52**

B O N J O U R...

(Avez vous lu les CGU ?)

Rien de très étonnant car pour la banque, les opérations CB concernent votre compte courant et non les livrets.

Néanmoins, votre banque procède au blocage de tous vos comptes (sauf compte-titre) pendant un délai de 15 jours ouvrables. Ce délai lui permet de calculer le solde effectivement disponible sur les comptes en fonction des opérations en cours.

[\*'avis-a-tiers-detenteur-ou-atd.html\*](#)

Mon conseil, prendre contact sur ce sujet.